



Initiative populaire « Pour un financement équitable des transports »

Etat: mars 2016

L'essentiel en bref

L'initiative «Pour un financement équitable des transports» sera soumise à votation le 5 juin 2016. Elle demande que le produit de l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants soit utilisé pour les seules dépenses liées à la circulation routière et au trafic aérien. Ces recettes sont actuellement affectées pour moitié à ces deux domaines et, pour une autre moitié, aux autres tâches de la Confédération.

Le Conseil fédéral et le Parlement recommandent de rejeter l'initiative, car elle amputerait le budget général de la Confédération de la part de l'impôt sur les huiles minérales qui était jusqu'à présent destinée aux autres tâches (env. 1,5 milliard de francs). Seul un programme d'économies radical permettrait de compenser à court terme cette perte de recettes. Les économies les plus importantes concerneraient vraisemblablement la formation, l'agriculture et l'armée. Le projet du Conseil fédéral relatif à la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) offre une meilleure solution de financement, qui répartit les charges équitablement.

Points principaux de l'initiative

Le financement des routes, en particulier celui des routes nationales, pourrait rencontrer quelques difficultés ces prochaines années. Pour y remédier, l'initiative entend lui affecter à l'avenir non pas la moitié, mais l'intégralité du produit de l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants. Les ressources destinées aux tâches liées à la circulation routière et au trafic aérien augmenteraient, passant d'un seul coup de 3,7 à quelque 5,2 milliards de francs.

Selon l'initiative, ce montant supplémentaire de l'ordre de 1,5 milliard de francs sera affecté principalement à la construction, à l'exploitation et à l'entretien des routes nationales ainsi qu'à la participation à la facture routière des cantons. Une très petite partie des moyens concernés, soit 20 millions de francs, irait au trafic aérien.

En outre, l'initiative entend inscrire dans la Constitution que les moyens réservés à la circulation routière doivent être utilisés dans ce «seul» domaine. Cette exclusivité est en contradiction avec la disposition constitutionnelle relative au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF): en 2014, le peuple et les cantons ont décidé qu'un montant maximum de 310 millions de francs issu de l'impôt sur les huiles minérales alimenterait chaque année le fonds d'infrastructure ferroviaire pendant une période transitoire. En cas d'acceptation de l'initiative, le Parlement devrait déterminer quelle disposition constitutionnelle prévaut.

Nécessité de prendre des mesures d'économies radicales

L'initiative entend affecter entièrement le produit de l'impôt sur les huiles minérales aux routes. Les ressources que la Confédération consacre à ses autres tâches seraient alors amputées de quelque 1,5 milliard de francs, ce qui la contraindrait à trouver des recettes supplémentaires ou à prendre des mesures d'économies. Comme il est illusoire de vouloir augmenter les impôts avant longtemps, elle n'aurait d'autre choix que de sabrer dans ses prestations. Ces mesures concerneraient non seulement des tâches centrales de la Confédération, mais de nombreuses autres également. De même, les contributions aux cantons diminueraient. Etant donné que l'initiative entrerait en vigueur le jour de la votation, les mesures d'économies devraient être mises en œuvre très rapidement.

Ce programme d'économies affecterait la Confédération dans une période difficile. Compte tenu de la crise mondiale des finances et de la dette souveraine ainsi que du franc fort, le budget fédéral a déjà dû être allégé de quelque 2,5 milliards de francs en peu de temps. Ces économies ne déploieront pleinement leurs effets que dans les années à venir. L'acceptation de l'initiative nécessiterait de procéder à d'autres coupes budgétaires, qui concerneraient à nouveau les mêmes tâches.

L'initiative porterait un coup aux transports publics

L'initiative serait également préjudiciable aux transports publics, qui n'échapperaient pas eux non plus à des mesures d'économies de plusieurs millions de francs. De plus, elle remettrait en question le plan de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)

que le peuple et les cantons viennent pourtant d'approuver. Enfin, avec l'initiative, la voiture deviendra de moins en moins chère en comparaison du rail et du bus, ce qui pourrait conduire à un transfert du trafic vers la route et à une recrudescence des embouteillages, notamment dans les villes et les agglomérations.

Projet de financement plus approprié présenté par le Conseil fédéral

Le Conseil fédéral ne voit rien d'équitable dans la modification, exigée par l'initiative, d'un système éprouvé de financement des transports. Il a soumis au Parlement un projet juste et plus approprié en vue de la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Ce projet prévoit lui aussi d'allouer des moyens supplémentaires aux routes nationales: d'une part, les automobilistes verseront une contribution raisonnable; d'autre part, la Confédération alimentera le fonds à hauteur de 400 millions de francs par an.